



SETCa
FGTB

1,1 % DE SALAIRE EN PLUS À PARTIR DE SEPTEMBRE EN CP 226

A partir de ce mois de septembre, les salaires vont être augmentés de 1,1 %, grâce à l'accord sectoriel négocié par le SETCa pour les années 2017 – 2018. L'augmentation s'applique aux barèmes sectoriels, mais également aux salaires réels (qui sont supérieurs aux barèmes sectoriels) et aux barèmes d'entreprise.

DÉJÀ LA 3^{ÈME} AUGMENTATION SALARIALE CETTE ANNÉE

Tant en janvier qu'en juillet de cette année, les salaires ont déjà été augmentés chaque fois de 1,4 % par voie d'indexation. Une augmentation de 1,1 % vient donc en supplément de ces 2 fois 1,4 %.

ET CE N'EST PAS ENCORE TERMINÉ

L'accord sectoriel prévoit le passage à des indexations annuelles à partir de l'année prochaine avec une augmentation garantie de 1,4 % à partir de janvier 2018. Ce qui signifie qu'en une bonne année (de janvier 2017 à janvier 2018) vos salaires auront augmenté de 5,4 %.

Le SETCa, un syndicat sur lequel vous pouvez compter !



Syndicat des employés, techniciens et cadres



www.setca.org | Editeurs responsables : Erwin De Deyn – Jean-Pierre Boninsegna

| SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles